

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 5 août 2021

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 4 août 2021, à 20 heures à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance.

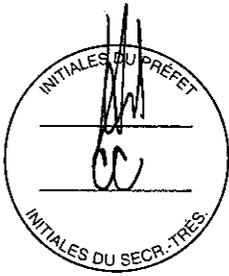
M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2021
6. Captation et production de capsules vidéo promotionnelles - Regroupement des équipements culturels de l'Île d'Orléans - Octroi de contrat
7. Politique de la famille et des aînés - Adoption du Plan d'action 2021-2024
8. Fonds de développement des territoires (FDT) - Adoption du Rapport final
9. Solutions de distribution pour un réseau d'entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans - Demande de financement au Mitacs
10. Québec région gourmande - Demande de contribution financière - Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de La Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022
11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de bacs pour la collecte des matières résiduelles
12. Projet Constellations - Demande de financement à l'Office de Tourisme de Québec - Modification de la résolution 2021-04-50
13. Adoption des dépenses du mois de juillet 2021
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

### 2• Renonciation au délai d'avis de convocation

#### Résolution 2021-08-118

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2021-08-119

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, le point 15. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2021

#### Résolution 2021-08-120

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2021, tel que déposé.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 juillet 2021

Il n'y a pas de suivi.

### 6• Captation et production de capsules vidéo promotionnelles – Regroupement des équipements culturels de l'Île d'Orléans – Octroi de contrat

#### Résolution 2021-08-121

**Attendu que** la MRC a transmis, en juin 2021, un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) firmes pour la captation et la production de capsules vidéo promotionnelles pour les membres du Regroupement des équipements culturels de l'Île d'Orléans (RÉCI) ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) propositions, les autres firmes ayant décliné l'invitation ;

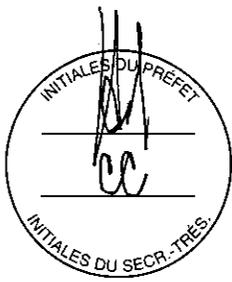
**Attendu que** les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de la directrice générale de la Fondation François-Lamy et membre du RÉCI, Mme Évelyne Laflamme, de la directrice et de la conseillère culturelle et communication de la MRC, Mmes Chantale Cormier et Dominique LeBlanc ;

**Attendu que** les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

**Attendu que** UNIK Média et Productions Optimales ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

**Attendu qu'à** la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des firmes ;

**Attendu que** lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

| Soumissionnaires      | Évaluation<br>Qualitative<br>(A) | Prix (B)  | Pointage<br>final | Rang<br>final |
|-----------------------|----------------------------------|-----------|-------------------|---------------|
| UNIK Média            | 72                               | 30 320 \$ | 43,54             | 1             |
| Productions Optimales | 90                               | 63 650 \$ | 23,57             | 2             |

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat à UNIK Média pour la captation et la production de capsules vidéo promotionnelles pour les membres du Regroupement des équipements culturels de l'Île d'Orléans, pour la somme de 30 320 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 21 juillet 2021, à même les sommes disponibles dans l'Entente de développement culturel de la MRC.

### 7• Politique de la famille et des aînés – Adoption du Plan d'action 2021-2024

#### Résolution 2021-08-122

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans a adopté, le 4 mars 2015, une première Politique de la famille et des aînés ainsi que son Plan d'action 2015-2017 ;

**Attendu que** la MRC a adopté le 16 mai 2018, le Plan d'action régional 2018-2020 de la Politique de la famille et des aînés ;

**Attendu qu'**un sondage auprès de la population a été réalisé en 2021 sur les besoins des familles et des aînés et que plus de 300 citoyens ont répondu ;

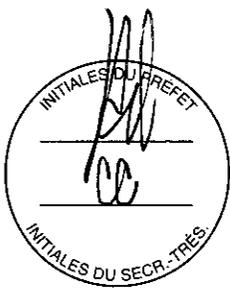
**Attendu que** les conseillers municipaux responsables de la Politique familiale et des aînés ont travaillé en concertation avec la Coordinatrice de ladite Politique afin de procéder à la révision de celle-ci et à l'élaboration de nouveaux Plans d'action ;

**Attendu que** chaque municipalité a adopté ou est en voie d'adopter leur propre Plan d'action 2021-2024 de ladite Politique ;

**Attendu qu'**un projet de Plan d'action régional 2021-2024 de ladite Politique a été présenté aux maires ;

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action régional 2021-2024 de la Politique de la famille et des aînés de la MRC, à la suite de l'ajout d'une action à l'objectif « Assurer le suivi du Plan d'action ».

### 8• Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption du Rapport final



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2021-08-123

**Considérant** l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) signée entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC en juillet 2015 ;

**Considérant** l'addenda #1 de ladite entente signé en novembre 2016 et reconduisant le FDT pour une période de quatre ans, soit jusqu'en 2019-2020 ;

**Considérant** l'entente relative au Fonds Région et ruralité (FRR) – Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC signée entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC en mars 2020 ;

**Considérant que** l'article 26 de l'entente relative au FRR mentionne que la MRC conserve toute part du FDT dont il a la gestion et qui n'est pas engagée au 31 mars 2020 ou qui ne serait pas versée au 31 mars 2021 et l'utilise conformément aux conditions de ladite entente ;

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, et **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Rapport final du Fonds de développement des territoires en date du 31 mars 2021 tel que déposé ;
- De transférer au Fonds Région et Ruralité les sommes qui n'auraient pas été encore engagées ou versées.

### 9• Solutions de distribution pour un réseau d'entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans – Demande de financement au Mitacs

#### Résolution 2021-08-124

**Considérant** les résultats positifs du compte-rendu préliminaire du projet de recherche avec l'Université Laval sur l'analyse des besoins en transport des entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans, tel qu'octroyé via la résolution 2021-04-53 ;

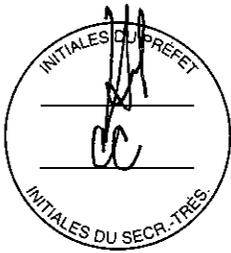
**Considérant qu'il** y aurait lieu de développer une chaîne de distribution des produits agroalimentaires de l'île de manière éco-responsable et qu'une deuxième phase de recherche pourrait être effectuée par l'Université Laval ;

**Considérant que** cette phase pourrait être financée majoritairement par le programme Mitacs Innovation ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île-d'Orléans :

- Soit un organisme partenaire de l'Université Laval dans le cadre du projet de recherche de Solutions de distribution d'entreprises agroalimentaires de son territoire, lequel a été évalué à 30 000 \$ ;
- Alloue la somme de 11 250 \$ audit projet de recherche à même les surplus cumulés du FRR ;
- Autorise le préfet et la directrice générale à signer tout document afférent.

### 10• Québec région gourmande – Demande de contribution financière – Entente sectorielle sur le développement des



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### activités agricoles et agroalimentaires de la région de La Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022

#### Résolution 2021-08-125

**Attendu que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Attendu que** le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Attendu que** *Québec, région gourmande* bénéficie depuis février 2019, d'une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et que celle-ci viendra à échéance en février 2022 ;

**Attendu** les résultats positifs du Rapport d'avancement de *Québec, région gourmande* et la volonté de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action ;

**Attendu que** l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis est en vigueur jusqu'en 2022 et qu'elle dispose de fonds de financement ;

**Attendu** la volonté de déposer une demande d'aide de 75 000 \$ pour le financement des opérations et des activités de *Québec, région gourmande* pour l'année 2022 dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ;

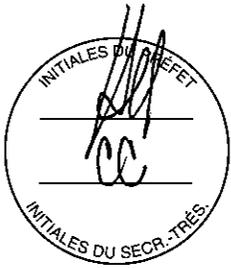
**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** :

- De demander à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans et de la ville de Québec, une aide financière de 75 000 \$ pour les opérations et les activités de *Québec, région gourmande* en 2022 ;
- D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tous les documents afférents.

#### 11• Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de bacs pour la collecte des matières résiduelles

#### Résolution 2021-08-126

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2022 ;

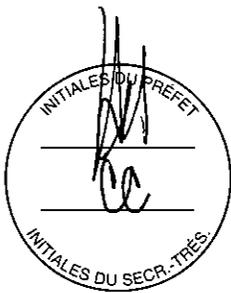
**Attendu que** l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une MRC de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une MRC s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la *gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants 360L à matières recyclables, couvercles, roues 12 pouces et essieux associés dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins ;

**En conséquence, sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que la MRC de L'Île-d'Orléans confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour la fourniture de bacs roulants 360L à matières recyclables, couvercles, roues 12 pouces et essieux associés, nécessaires aux activités de la MRC pour l'année 2022 ;
- Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la MRC de L'Île-d'Orléans à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la MRC de L'Île-d'Orléans. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature ;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;

- Que la MRC de L'Île-d'Orléans reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2% ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

### 12• **Projet Constellations - Demande de financement à l'Office de Tourisme de Québec – Modification de la résolution 2021-04-50**

#### **Résolution 2021-08-127**

**Considérant** la demande de financement déposée par la MRC en janvier 2021 pour la réalisation du projet Littoral – Les Constellations de l'Île d'Orléans à l'Office de Tourisme de Québec (OTQ) dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) pour la région touristique de Québec ;

**Considérant** l'adoption de la résolution 2021-04-50 par le Conseil de la MRC le 14 avril dernier ;

**Considérant qu'il y a lieu de modifier** ladite résolution, à la demande de l'OTQ, afin d'y apporter des précisions quant au total et à la provenance des sommes investies par la MRC ;

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de modifier la résolution 2021-04-50 afin :

- que soit précisé que la contribution totale de la MRC au projet Littoral – Les Constellations est de 115 000 \$, à même les surplus cumulés du Fonds de Développement des Territoires (FDT) ;
- d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention d'aide financière entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans.

### 13• **Adoption des dépenses du mois de juillet 2021**

#### **Résolution 2021-08-128**

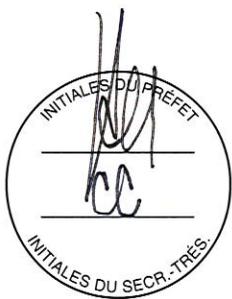
**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2021, lesquelles s'élèvent à 343 984,61 \$.

### 14• **Correspondance**

Il n'y a pas de correspondance.

### 15• **Varia**

Aucun sujet n'est discuté.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 16• Période de questions

Aucune question n'est posée.

### 17• Levée de la réunion

#### Résolution 2021-08-129

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h25.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 15 septembre 2021 à 20h à la salle du Conseil de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

Chantale Cormier  
Directrice générale

Harold Noël  
Préfet